

N° -9 JUILLET-AOUT 2010

SCHADOV-INFOS: Bulletin du SCHADOV-CGT

Ce bulletin d'information sert à faire le point sur les dossiers passés et à venir sur l'Établissement Public de Versailles.

Il s'agit de l'actualité de l'établissement, du ministère et nationale décortiquée par la CGT.

SOMMAIRE:

Page 1:

• Sommaire

Page 2:

• Edito

Page 3:

Mis en place du 1% logement à l'EPV

Page 4 et 5:

Petition pour une loi de titularisation des précaires de la Fonction Publique

Page 6:

• Appel intersyndicale à la grève du 7 septembre 2010

Page 7 et 8:

• Manifestation le 4 août contre la xénophobie

Page 19 et 10:

• Attaque contre les droits des fonctionnaires des DOM-TOM

EDITO

La période estivale n'a pas connue cette année de trêve dans la lutte syndicale, de nombreuses actions et mobilisations ont été réalisées durant cette période. En cette rentrée 2010, la violence de la politique gouvernementale à l'égard des nos droits doit être combattue avec force et détermination.

C'est pour cela que toutes les organisations syndicales ont appelées à faire du 7 septembre 2010, une grande journée de grève et de manifestations. En effet, cette date correspond à l'ouverture du débat parlementaire sur la réforme des retraites qui est condamnée par la totalité des syndicats, car elle comporte des reculs sans précédent et se concentre une nouvelle fois sur les travailleurs en épargnants les spéculateurs et les gros revenus.

Le débat parlementaire va être tronqué, puisque les amendements déposés par l'opposition ont été soigneusement écartés, preuve en est que ce gouvernement n'a aucunement l'intention de revenir sur les fondements de ce texte, comme le demande la CGT.

Plus que jamais, la CGT revendique le maintien de la retraite à 60 ans mais pas seulement. IL ne doit plus y avoir de retraites en dessous du SMIC, chaque salarié doit pouvoir bénéficier d'une pension d'au moins 75 % de son salaire d'activité, les avantages pour les femmes ayant eu 3 enfants doivent aussi être maintenu ...

Pour le ministère de la culture aussi des combats importants se profilent à l'heure où nous allons renouveler nos instances avec la tenue du congrès de la CGT-CULTURE. Ce congrès se tiendra du 18 au 22 octobre 2010 à QUIBERON, dans ce cadre nous invitons les adhérents qui souhaitent y participer à se faire connaître le plus rapidement possible auprès du bureau syndical pour que nous puissions nous organiser.

La RGPP continue de sévir, supprimant des postes et des budgets qui sont l'un comme l'autre indispensable au ministère. Ainsi, la direction du tout nouvel EP de Fontainebleau a honteusement choisie d'externaliser une grande partie des missions d'accueil et surveillance et la société de gardiennage est à l'œuvre depuis le 23 juillet 2010.

Enfin, le gouvernement et le président de la république ont décidé de mettre en place une politique ultra sécuritaire, que nous ne pouvons pas accepter et nous nous joignons par conséquent à l'appel à manifester le 4 septembre 2010.

Pour toutes ces raisons, cher(e)s camarades, il nous faut nous mobiliser pour que le 7 septembre soit une étape décisive contre les mesures de ce gouvernement

Mis en place du 1% logement au sein de l'EPV

Le SCHADOV-CGT se bat depuis 2 ans pour que l'EPV se dote d'un dispositif de 1% logement, qui consiste à réserver des logements pour ses agents dans le parc locatif. Nous avons souligné à maintes reprises à l'administration, les difficultés que rencontraient de nombreux agents pour se loger à une distance raisonnable de leur lieu de travail.

Dans ce contexte, nous apprenons que l'EPV a signé une convention avec PROCILIA (organisme collecteur du 1% logement) en juillet 2010.

QUE PREVOIT CETTE CONVENTION?

- 1. Réservation de 2 logements d'ici fin 2010 pour des agents de l'Etablissement, ce qui nous paraît être en dessous des besoins, mais dont l'administration a assuré en commission qu'il pouvait augmenter lors des prochaines réservations.
- 2. Ouverture de droits et d'aides aux logements pour les agents.
- 3. Les personnels concernés par cette convention sont les agents titulaires et les contractuels qui disposent d'une ancienneté supérieure à 1 an.

Le SCHADOV-CGT considère cette convention comme une avancée mais continuera à se battre pour notamment augmenter le nombre de logements offerts aux agents de l'EPV.

Par ailleurs le SCHADOV-CGT tient à rappeler qu'il condamne avec force les augmentations de plus de 60% des redevances COP (logements situés à l'intérieur du domaine et censés être attribués sur critères sociaux). Ces augmentations résultent d'une politique immobilière de l'Etat absurde, qui consiste à faire exploser les loyers pour vider les logements en pleine crise du logement en Ile de France.

Cette politique d'explosion des redevances imposée par FRANCE DOMAINE, met à terre la commission de logement social qui fut durement acquise en 2007 après des années de luttes.

Pour tous renseignements sur les conditions et les démarches à effectuer pour bénéficier de ce dispositif, n'hésitez pas à contacter le bureau du SCHADOV-CGT.

Agents Contractuels et Vacataires, « La précarité dans la Fonction Publique doit être abolie »

Un cycle de négociations va s'ouvrir à la Fonction publique sur la situation des vacataires et des contractuels. C'est l'occasion pour la CGT de réaffirmer les revendications de ces personnels et de créer un rapport de force.

Pour l'administration, les contractuels et vacataires représentent 16 % de l'effectif total de la fonction publique, soit 841.709 agents. Ces chiffres ne comprennent pas notamment les emplois aidés (145.100 bénéficiaires), les assistantes maternelles de droit privé (55.000) et des médecins dotés d'un statut particulier (75.000).

Un million de contractuels et vacataires sont employés dans la Fonction publique!

Il s'agit d'une population jeune (près de 40 % des non titulaires des ministères ont moins de 30 ans, seulement 20 % ont plus de 50 ans, en 2006) et plutôt féminine (56,5 % des non titulaires des ministères).

- Avec plus de 30 % de non-titulaires la Fonction publique Territoriale est tout particulièrement impactée par la précarité de l'emploi.
- Dans la Fonction publique hospitalière, la proportion de contractuel est passée de 1996 à 2007 de 8 % à 14 % de la population totale employée. Les 2/3 sont de la catégorie C.
- Dans l'Education Nationale, on estime à 25 000 le nombre de non-titulaires enseignants, CPE ou conseillers d'orientation. Ce chiffre est en augmentation (de 25 % dans certaines académies). Il est à noter que 25 % de ces personnels sont sur des emplois pérennes : en CDI ou maîtres-auxiliaires. Dans les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche, on compte plus de 40 % de non-titulaires.

Exigeons une loi de titularisation équitable pour tous les agents contractuels et vacataires employés sur des postes permanents.

Cette loi devra mettre fin à la précarité et concerner en premier lieu les agents en CDD. Les agents en CDI, licenciables et parfois licenciés, ceux sans règles de gestion de leur carrière et même ceux en quasi-statut comme ceux par exemple issus des établissements dérogatoires ou certains agents relevant de la Jurisprudence BERKANI, devront pouvoir être également titularisés.

Cette loi de titularisation consiste à permettre aux agents concernés, qui le souhaitent, d'intégrer un statut de fonctionnaire, par transformation de leur poste de non-titulaire en poste de titulaire. Cela devra se faire sans mobilité géographique obligatoire, au minimum sans réduction de salaire et dans un corps de fonctionnaire correspondant aux qualifications et compétences et éventuellement aux diplômes exigés pour exercer la mission tenue.

Cette loi devra également prévoir, la réduction drastique du recours au recrutement des contractuels et des vacataires, ainsi que la mise en place d'outils pour en assurer le contrôle et

la transparence avec les organisations syndicales. De façon à ne pas retomber dans les affres des lois précédentes, loi LEPORS de titularisation, puis lois PERBEN et SAPIN de résorption de la précarité, même si elles sont loin d'être comparables.

Aujourd'hui l'administration abuse en termes de recrutement en particulier pour occuper des postes pour lesquels il existe des corps de fonctionnaires en opposition avec la loi. Une application stricte de la loi dans son ensemble réduirait déjà considérablement les possibilités de recrutement de contractuels et de vacataires.

Le recours au recrutement de contractuels et de vacataires devra seulement concerner :

- ° soit un nombre restreint d'emplois pointus ou rares
- ° soit des besoins réellement temporaires.

De nouveaux droits pour les contractuels sont nécessaires.

A l'exception de quelques agents bénéficiant de « quasi-statut », les contractuels en CDD ou CDI et les vacataires n'ont pas de cadre précis leur assurant quelque droit que ce soit en matière de rémunération, de progression professionnelle ou de sécurité d'emploi (pour les CDD). La CGT revendique pour les agents concernés des mesures cohérentes, aux niveaux ministériels ou territoriaux, qui y remédient comme par exemple : le versement d'une prime de précarité de 10 % à la fin d'un contrat CDD non renouvelé, une reconnaissance de la qualification opposable et cohérente avec les grilles des fonctionnaires titulaires, A, B ou C.

En matière sociale, ces agents doivent avoir les mêmes droits que les fonctionnaires en matière de délai de carence, de versement des indemnités maladie et le plein traitement pour les 3 premiers mois de maladie.

UNE PETITION POUR LA CREATION D'UNE LOI DE TITULARISATION ET LA FIN DE LA PRECARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE VOUS EST PROPOSEE, SIGNEZ-LA ET FAITES-LA SIGNER.

La pétition est à envoyer avant le 20 septembre 2010 à: Union Générale des Fédérations Fonctionnaires

C.G.T. (UGFF-CGT) 263 rue de Paris case 542- 93514 MONTREUIL Cedex

La pétition peut être également signée en ligne à l'adresse suivante : www.ugff.cgt.fr rubrique : PETITION.

CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA Communiqué de l'intersyndicale du 29 juin

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement sur les retraites, notamment le 24 juin 2010. Ils ont réaffirmé leur opposition au projet de réforme injuste et inacceptable du gouvernement, notamment au report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans qui pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes.

Cette réforme n'apporte, par ailleurs, pas de réponse sur le plan de la pénibilité.

Elle aggrave les inégalités entre les hommes et les femmes. Les organisations syndicales dénoncent la campagne médiatique précipitée du gouvernement qui travestit la réalité du projet.

Cette réforme, une des plus dures d'Europe, arrive dans une situation économique dégradée où le chômage est en hausse continue et touche plus fortement les jeunes et les seniors. Les politiques de rigueur se généralisent dans toute l'Europe en aggravant les inégalités et hypothèquent fortement toute reprise.

Des initiatives intersyndicales viseront à interpeller le gouvernement et ses représentants, aux niveaux national et local, le 13 juillet, jour du Conseil des ministres qui adoptera le projet de loi. Durant l'été, les organisations syndicales interpelleront les parlementaires.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire. Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur.

Face à la xénophobie et à la politique du pilori Syndicats, partis, associations appellent à manifester le 4 septembre

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis plusieurs jours sur notre pays. Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite. Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers, stigmatise les Roms, les Gens du voyage, les étrangers, les Français qui ne sont pas « de souche », les parents d'enfants délinquants, etc. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, qui est répréhensible pour tout individu sans distinction de nationalité ou d'origine : il met délibérément en cause les principes qui fondent l'égalité républicaine, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

En quelques jours, les plus hautes autorités de l'Etat sont passées de l'exploitation des préjugés contre les Gens du voyage au lien, désormais proclamé, entre immigration et délinquance, puis à la remise en cause de la nationalité française dans des termes inédits depuis 1945. Ce qui est à l'œuvre dans cette démarche s'inscrit dans une logique de désintégration sociale porteuse de graves dangers.

Il ne s'agit plus du débat légitime en démocratie sur la manière d'assurer la sûreté républicaine, mais bien d'une volonté de désigner comme a priori dangereuses des millions de personnes à raison de leur origine ou de leur situation sociale. Quelle que soit la légitimité que confère l'élection, aucun responsable politique n'a reçu mandat de violer les principes les plus élémentaires sur lesquels la République s'est construite.

Parce que le seuil ainsi franchi nous inquiète pour l'avenir de tous, nous, organisations associatives, syndicales et politiques diverses mais qui avons en commun l'attachement aux principes fondamentaux de la République laïque, démocratique et sociale, rappelons avec force que l'article 1 er de la Constitution « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion », et que toutes propositions qui méconnaîtraient cette règle fondatrice de la démocratie constituent une atteinte à la paix civile.

Nous n'accepterons sous aucun prétexte que le nécessaire respect de l'ordre public soit utilisé pour créer des distinctions entre les habitants de ce pays et désigner des boucs émissaires.

Nous appelons donc l'ensemble des citoyens de ce pays à manifester publiquement leur opposition aux stratégies de stigmatisation et de discrimination et aux logiques de « guerre » qui menacent le vivre ensemble. A cet effet, nous proposerons dans les prochains jours à la signature en ligne un « Appel citoyen » refusant toute politique de la peur ou de la haine. Et nous appelons à un grand rassemblement citoyen à l'occasion du 140e anniversaire de la République, le samedi 4 septembre Place de la République à Paris, à 14h00, et partout en France, pour dire ensemble notre attachement à la liberté, à l'égalité et à la fraternité qui sont et qui resteront notre bien commun.

Signataires : AC ! Agir ensemble contre le chômage, Les Alternatifs, Les amoureux au banc public, Association de défense des droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM), Association France Palestine Solidarité (AFPS), Association des

Marocains en France (AMF), Association nationale des Gens du voyage catholiques (ANGVC), Association républicaine des anciens combattants (ARAC), ATTAC, Autremonde, Cedetim, Confédération française démocratique du travail (CFDT), Confédération générale du travail (CGT), La Confédération Paysanne, La Cimade, Le Cran, Droit au logement (DAL), Emmaüs France, Europe Ecologie, Fédération pour une alternative sociale et écologique (Fase), Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS), Fédération SUD Education, Fédération syndicale unitaire (FSU), Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR), FNASAT-Gens du voyage, Fondation Copernic, France Terre d'Asile, Gauche unitaire, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), Les Jeunes Verts, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Ligue de l'enseignement, Marches européennes, Médecins du Monde, Le Mouvement de la Paix, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Nouveau Parti anticapitaliste (NPA), le Parti communiste français (PCF), le Parti de Gauche, le Parti socialiste (PS), Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits de l'Homme (RAIDH), Réseau Education Sans Frontière (RESF), SNESUP-FSU, SOS Racisme, Syndicat des avocats de France (SAF), Syndicat de la magistrature (SM), Union syndicale Solidaires, Les Verts.

Guadeloupe - Martinique - Réunion - Guyane - Mayotte Lundi 20 Septembre tous à l'Assemblée Générale de 13 h à 18 h Salle Grande Croizat : Bourse du Travail, Château d'Eau. République.

Casse du statut des Fonctionnaires Refus de congés bonifiés (partout) Fret supprimé (APHP. Pénitentiaire. Equipement. etc) Places d'avion limitées en 2011(à la poste)

REFORME DES RETRAITES DU GOUVERNEMENT SARKOZY

SANCTIONS POUR LES ORIGINAIRES OUTRE-MER:

- Perte de l'Indemnité Temporaire de retraite (Réunion, Polynésie)
- Bonification pour service hors d'Europe sur la sellette.
- Les mères de familles de plus de 3 enfants après 15 ans de service public n'auront plus la possibilité de partir en retraite anticipée.

Le projet de réforme du système de retraite est donc encore plus injuste pour les originaires des DOM car il va reculer d'autant plus le retour possible au pays.

La CGT appelle les originaires outre-mer à utiliser tous les moyens pour faire reculer ces réformes des retraites.

Marie-Luce Penchard, Ministre de l'Outre-Mer ne daigne pas recevoir la CGT sur les questions outre-mer :

- 1 Réformes de la Fonction Publique et leurs conséquences pour les originaires Outre-Mer et Mayotte ?
 - 2 Incidence de la réforme des retraites pour les agents originaires outre-mer.
 - 3 Logement. hébergement social.
 - 4 Création d'une agence publique (billet avion– etc...).
 - 5 Conséquences de l'esclavage et réparation.
- 6 Extension des droits spécifiques aux non titulaires, aux originaires Outre-Mer nés en France, au Privé.

Les originaires Outre-Mer doivent prendre toute leur responsabilité dans les luttes historiques comme nous l'avons fait jadis.

FAISONS DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA REVOLTE :

Le 4 septembre : Défendons nos principes de la République.

Le 7 septembre : Sauvons notre système de retraite.

Le 20 septembre : DECIDONS ENSEMBLE comment nous allons imposer une négociation à

la Ministre de l'Outre-Mer.

Alors, non syndiqués, syndiqués, du Public et du Privé : Venez nombreux

A L'ASSEMBLEE GENERALE des Originaires de l'Outre Mer LUNDI 20 SEPTEMBRE 2010 de 13 h 00 à 18 h 00 à la BOURSE du TRAVAIL Salle : Grande CROIZAT

(3, rue du Château d'Eau, Paris 10ème - Métro : REPUBLIQUE)